



Ensemble

Saint-Antoine
Sainte-Sophie

CAP AEPE EN 1 AN En ALTERNANCE



* PROFIL POUR CE DIPLÔME

Public visé :

Tout public âgé de plus de 16 ans souhaitant devenir accompagnant éducatif de la petite enfance



Prérequis :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP).

Modalités et délais d'accès :

1- Analyse des prérequis à réception du dossier de pré-inscription, retour sous 15 jours (après réception du dossier).

2-Envoi du dossier de candidature et entretien individuel avec le Chef d'Etablissement.

3-Signature d'un contrat avec une école maternelle, un EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants), un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution de la convention. »

Accessibilité handicap :

Cette formation est **accessible aux personnes à besoins éducatifs particuliers**, votre dossier sera étudié selon la typologie du handicap. L'établissement est **accessible aux personnes à mobilité réduite.** 

Référente handicap de l'UFA Saint-Antoine Sainte-Sophie pour cette formation : Béatrice HENRYON
03.23.07.53.53 ou formations@edu-steso.fr

Service handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

* OBJECTIFS



- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents professionnels
- Exercer son activité en école maternelle
- Exercer son activité en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

* ORGANISATION DE LA FORMATION

Programme (lien vers référentiel sur notre site Internet)

- *Bloc 1 : accompagner le développement du jeune enfant*
- *Bloc 2 : exercer son activité en accueil collectif*
- *Bloc 3 : exercer son activité en accueil individuel*
- *Prévention Santé environnement (Sauveteur Secouriste du Travail + PRAPS)*
- *Chef d'œuvre*

* MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Formation en alternance
- Formation en présentielle à l'aide d'exercices pratiques et interactifs écrits et oraux
- Mise à disposition d'un espace collaboratif TEAMS, accès NetYparéo
- Salle de cours avec vidéoprojecteur
- Plateaux techniques et Laboratoires de Travaux Pratiques
- Salle informatique
- Matériel de certification SST
- CDI

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Travaux pratiques, mises en situation professionnelle, fiches techniques
- Evaluations écrites, orales, QCM
- Epreuves certificatives

* VALIDATION :

Diplôme d'Etat : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.



Si le diplôme n'est pas obtenu, l'apprenant a la possibilité de maintenir le bénéfice des notes supérieures ou égales à la moyenne pendant une durée légale de 5 ans.

Validation possible par bloc de compétences pour les assistantes maternelles

* NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Minimum 7 participants

Maximum 24 participants



* DURÉE DE LA FORMATION :

Formation en alternance sur 1 an pour une durée totale de **420 heures réparties sur 30 semaines** :

3 jours en structure professionnelle et 2 jours en centre de formation/semaine.

* DATE DE LA PROCHAINE SESSION :

Septembre 2023 à début mai 2024 : Inscription possible jusque fin août 2023

TARIFS DE LA FORMATION :

Même si nous sommes une structure privée, la **formation en alternance est gratuite**, à partir du moment où la demande de prise en charge par l'OPCO compétente est validée.

Nous gardons la possibilité de remiser en fonction de la prise en charge des financeurs.

En apprentissage : (16-29 ans)

Le coût total de la formation s'élève à 7.000€, elle sera prise en charge par l'OPCO de votre futur employeur.

Ce qui signifie, et selon l'article L.6211-1 que **« La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »**

En contrat de professionnalisation : à partir de 30 ans

Le coût total de la formation s'élève à 7.500 €, elle sera prise en charge par l'OPCO de votre futur employeur. Attention la **demande doit être faite 3 mois avant le début de formation.**

* EQUIVALENCE PASSERELLE :

Il n'existe pas d'équivalence pour ce diplôme. Passerelle possible en première bac pro ASSP

* PERSPECTIVES POST-FORMATION :

A la suite de l'obtention du diplôme, possibilités d'exercer :

- **En EAJE** : crèches, micro crèches, multi-accueil,
- **En ACM**,
- **En école maternelle**
- **En accueil individuel** : assistant(e) maternel(le) agréé(e), garde d'enfant(s) à domicile

* POURSUITES D'ÉTUDES :

Concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM),

Entrée en institut de formation d'auxiliaire de puériculture.



COORDONNÉES :

 **Ensemble Saint-Antoine Sainte-Sophie**
22, Rue curie
02110 BOHAIN en VERMANDOIS
 **Mail : accueil@edu-steso.fr**
Tél : 03.23.07.53.53



Facebook



Instagram



Site

Scannez-nous !

 **Gare SNCF** : ligne Paris Nord – Compiègne – Saint Quentin – Bohain – Lille

 **Bus** : de l'Aisne et du Nord

 Possibilité de se garer à proximité

 **Cantine / Self sur place**

 **Internat pour filles**

* VALEURS AJOUTÉES :

- Réseau de professionnels existant
- Point écoute à disposition
- Principalat programmé dans l'emploi du temps
- Créneaux banalisés pour les devoirs surveillés
- Présence une fois par semaine dans l'établissement d'une psychologue
- Accès pendant toute la formation au pack office gratuitement (Word, Excel, Powerpoint, Outlook...)
- Année rythmée par des moments clés de la vie de l'établissement (Remise des diplômes, St-Nicolas, Marché de Noël, St-Antoine, Concerts de la spécialité musique, Ste-Sophie)

* TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Aucun taux n'est indiqué en raison du démarrage de cette première session de formation en apprentissage en septembre 2023

